



Santé des élèves

publié le 03/10/2019

Descriptif :

Retrouvez ci-dessous les permanences des infirmières au sein du Collège. Pour rappel, l'équipe de la Vie Scolaire n'est pas habilitée à donner des médicaments. Passage obligatoire auprès de l'infirmière.

- Tous les mardis Toute la journée - Permanence de l'infirmière, Mme MOREL Anne au sein du collège. Ainsi que tous les jeudis semaine 2 (B).
- Tous les vendredis après midi de la semaine 2 (B), permanence de l'infirmière psychologue Mme XUEREB Virginie



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.